



Strasbourg, 25 septembre 2009

THB-GRETA(2009)LD3

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

3e réunion du GRETA (Strasbourg, 22-25 septembre 2009)

LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques – DG-HL

3 THB-GRETA(2009)LD3

1. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a tenu sa troisième réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg, du 22 au 25 septembre 2009 sous la présidence de Mme Hanne Sophie GREVE. L'ordre du jour, tel qu'adopté par le GRETA, figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

- 2. Le GRETA a continué la préparation du questionnaire pour le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties. Le GRETA s'est accordé de finaliser et d'adopter le questionnaire lors de sa prochaine réunion.
- 3. Le GRETA a pris note des informations fournies par sa Présidente lors de son échange de vues avec le Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains qui a eu lieu dans le cadre de sa troisième réunion le 21 septembre 2009. La Présidente a informé le Comité sur l'état d'avancement des travaux du GRETA et les difficultés actuelles relatives au budget du GRETA et au personnel du Secrétariat de la Convention. Le GRETA s'est félicité du soutien exprimé par le Comité des Parties à l'égard de son travail ainsi que sa demande auprès du Comité des Ministres de prévoir dans le budget ordinaire pour 2010 et les années suivantes, des ressources financières et humaines suffisantes afin de permettre au GRETA de mettre en œuvre ses activités.
- 4. En gardant à l'esprit le nombre actuel de parties à la Convention, ainsi que des ratifications envisagées, le GRETA devrait effectuer, en moyenne, 10 évaluations par an. Le GRETA a rappelé qu'une fois la procédure d'évaluation lancée, conformément à la Convention, il avait l'obligation juridique de traiter toutes les parties sur un pied d'égalité et notamment d'achever l'évaluation à l'égard de chaque partie dans un même délai. Le GRETA a exprimé son inquiétude sur la faisabilité de la mise en œuvre du premier cycle d'évaluation pour toutes les parties à la Convention dans une période de quatre ans, comme le stipule la Règle 2 de ses Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties, étant donnée le budget insuffisant alloué à cette activité ainsi que le manque de ressources humaines au sein du Secrétariat de la Convention.
- 5. Le GRETA a félicité l'Ambassadeur Zurab TCHIABERASHVILI (Géorgie) de son élection en tant que nouveau Président du Comité des Parties et l'Ambassadeur Thomas HAJNOCZI (Autriche) de son élection en tant que nouveau Vice-président de ce Comité. Le GRETA a également pris note de la désignation de l'Ambassadeur TCHIABERASHVILI en tant que nouveau Coordinateur thématique sur l'égalité et la traite (TC-ET) du Comité des Ministres.
- 6. Le GRETA a tenu un échange de vues sur les activités menées par d'autres organisations internationales dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. En particulier, le GRETA a discuté des nouveaux développements concernant la proposition de la Commission des Communautés européennes de Décision-cadre du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes. Le GRETA a été informé que des négociations concernant le texte de la proposition étaient toujours en cours au sein de l'Union européenne et qu'actuellement quelques modifications étaient apportées au texte, ce qui devrait éviter le chevauchement des activités et des fonctions du GRETA avec celles des rapporteurs nationaux, auquel la version initiale de la proposition aurait pu conduire. Le GRETA s'est félicité de la proposition du Comité des Parties d'inclure cette question dans l'ordre du jour de la prochaine réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Comité a également pris note du récent échange de lettres entre Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale a.i. du Conseil de l'Europe, et M. Jacques BARROT, Vice-Président de la Commission européenne, à ce sujet.
- 7. Le GRETA a également été informé des résultats de la 10e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, qui a eu lieu le 11 septembre 2009 à Strasbourg.

4

8. Le GRETA a exprimé sa préoccupation concernant la tendance actuelle de différentes organisations internationales à réaliser des activités de monitoring sur la mise en œuvre des mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains. A ce propos le GRETA fait remarquer qu'il est nécessaire de garantir l'efficacité du mécanisme de suivi établi par la Convention du Conseil de l'Europe, instrument international contraignant qui impose aux Etats parties des obligations légales strictes. Le GRETA a aussi fait remarquer que la duplication des opérations de monitoring risquait de conduire à des conclusions incohérentes ou contradictoires, ce qui serait préjudiciable au processus de suivi : les Etats parties pourraient être tentés de rechercher le mécanisme le plus favorable (« forum shopping ») et la pression par les pairs n'aurait plus d'effet incitatif. Surtout, cette répétition pourrait créer une confusion au sujet du caractère contraignant ou non des obligations des Etats dans le domaine de la lutte contre la traite et générer une lassitude à l'égard du suivi de la part des autorités nationales. Le GRETA s'est félicité de la décision du Comité des Parties d'examiner, dans le cadre d'un débat thématique lors de sa prochaine réunion, le thème suivant : Partenariat entre organisations internationales agissant contre la traite : nécessité d'une action coordonnée.

- 9. Le GRETA s'est félicité de la publication imminente de l'Étude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes, ainsi que de l'événement pour son lancement, qui aura lieu au siège des Nations Unies à New York, le 13 octobre 2009. Le GRETA a également pris note de la participation de la Secrétaire générale ad interim du Conseil de l'Europe à la conférence ministérielle de l'Union européenne Vers une Action globale de l'Union européenne contre la traite des êtres humains (Towards Global EU Action against Trafficking in Human Beings) qui aura lieu à Bruxelles du 19 au 20 octobre dans le cadre de la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne et à l'occasion de la Journée de Lutte Contre la Traite des Etres Humains. Enfin, le GRETA a été informé que le Conseil de l'Europe avait apporté son soutien à la Campagne paneuropéenne pour l'indemnisation des victimes de la traite (Pan-European Campaign on Compensation for Trafficked Persons), lancée par Anti-Slavery International et la Strada International, avec des partenaires dans 13 pays.
- 10. Le GRETA a également pris note de l'échange de vues qui aura lieu entre la Secrétaire Générale ad interim du Conseil de l'Europe, le Président du Comité des Parties, la Présidente du GRETA et la Sous-commission sur la traite des êtres humains de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et qui portera sur la proposition de Décision-cadre du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes. Cet échange de vues aura lieu le 28 septembre 2009.
- 11. Le GRETA a pris note que depuis sa précédente réunion la Convention avait été ratifiée par un Etat membre supplémentaire, portant le nombre total de ratifications à 26 et le nombre de signatures à 15. Une nouvelle fois le GRETA invite les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que la Communauté européenne, à signer et/ou ratifier la Convention. En outre, le GRETA a appelé les États non-membres à adhérer à la Convention.
- 12. Le GRETA a été informé de l'avancement de la mise en place de la version de base du Système de gestion de l'information sur la traite (TIMS), proche de sa finalisation, et dont la livraison finale est prévue pour le mois d'octobre.
- 13. Le GRETA a pris note des informations fournies par ses membres en ce qui concerne leur participation à des conférences, séminaires et autres événements en tant que représentant(e)s du GRETA et à titre individuel.
- 14. Le GRETA a adopté cette liste des points discutés et des décisions prises, conformément à la règle 24 de son Règlement intérieur.

THB-GRETA(2009)LD3 5

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion
- I. POINTS POUR DÉCISION
- 2. Adoption du projet d'ordre du jour
- 3. Préparation du questionnaire pour le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties (article 38, paragraphe 2 de la Convention)
- II. POINTS POUR INFORMATION
- 4. État des signatures et ratifications de la Convention
- 5. Information sur l'échange de vues entre la Présidente et le Comité des Parties
- 6. Progrès dans la mise en place du Système de gestion de l'information sur la traite (TIMS)
- 7. Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA
- 8. Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressant le GRETA
- 9. Questions diverses
- III. ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

THB-GRETA(2009)LD3 6

Annexe II

Liste des Participant(e)s

Membres du GRETA

Mme Vessela BANOVA

Mme Louise CALLEJA

Mme Josie CHRISTODOULOU [Excusée]

M. Davor DERENCINOVIC [Excusé]

M. Vladimir GILCA

Mme Hanne Sophie GREVE, Présidente

M. Nicolas LE COZ, 1^e Vice-président

Mme Alexandra MALANGONE

Mme Nell RASMUSSEN

Mme Leonor RODRIGUES

Mme Gulnara SHAHINIAN, 2e Vice-présidente

M. Robert STRATOBERDHA

Mme Diana TUDORACHE

Secrétariat

DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Mme Marta REQUENA Secrétaire Exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Comité des Parties et GRETA)

M. David DOLIDZE Administrateur

Mme Rona STERRICKS
Assistante administrative principale

Mme Louise EVERTS Assistante Secrétariale

Mme Yvette SCHILLER Assistante Secrétariale

Interprètes

Ms Barbara GRUT Ms Cynera JAFFREY